

2 JUILLET 2019

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Lors de ce CTM, l'UNSA FASMI a obtenu quelques avancées incontestables, refusées lors du CTRPN du 14 juin 2019.

➔ Après des mois de négociations et de tergiversations, l'administration met fin à **l'inéquité du paiement** des astreintes par un arbitrage du DGPN.

Avant : 121€/SEMAINE d'astreinte.

Maintenant: **149,48€/SEMAINE d'astreinte.**

Après avoir obtenu le repos légal fixé «par principe» et non plus «en principe» pour le régime hebdomadaire lors du CTRPN du 14 juin 2019,

➔ l'UNSA Police obtient la modification des séquences de repos dans les cycles 2/2-3/2-2/3. (11h08 et 12h08).

Le dimanche sera désormais le RL.

➔ En cas de rappel, il sera compensé à 200%.

